



**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION**  
*Direction des Enseignements Secondaires*  
**POLYNÉSIE FRANÇAISE**

**SESSION 2011**

**S U J E T**  
**CFG 2011-01**

**EXAMEN : CERTIFICAT DE FORMATION GÉNÉRALE**

**ÉPREUVE : FRANÇAIS**

**DURÉE : 1 heure**

**COEFFICIENT : 1**

**NB DE PAGE(S) : 3**

**TEXTE**

(à conserver durant l'épreuve)

*Extrait d'articles de La Dépêche de TAHITI du 19 novembre 2010 : Tortues : la justice frappe un grand coup !*

La justice a frappé un grand coup hier. Quatre braconniers appréhendés mardi en revenant de Tetiaroa en possession de plus de 137 kilos de viande de tortue ont fait l'objet d'une comparution immédiate (1) devant le tribunal correctionnel.

5 La justice a souhaité lancer un message aux chasseurs de tortues en condamnant trois braconniers à de la prison ferme après qu'ils aient fait l'objet, hier, d'une comparution immédiate.

Les deux poti marara utilisés pour commettre leurs forfaits ont été confisqués par le tribunal et les quatre hommes devront payer une amende de plus d'1, 3 million Fcfp.

Entre lundi et mardi, ils avaient amassé plus de 137 kilos de viande de ces reptiles protégés pêchés à proximité de Tetiaroa.

10 L'un d'eux, Moana Y., était déjà connu des services de la gendarmerie puisqu'il avait été arrêté pour les mêmes motifs le 5 août dernier, ce qui lui avait valu la mise sous main de justice de son embarcation dans l'attente d'être présenté au tribunal. Mais malgré cette épée de Damoclès (2) suspendue au-dessus de la tête, il s'est risqué à nouveau à la pêche illégale en compagnie de deux camarades : Jimmy T. et Christo L. À la barre, ils ont expliqué avoir navigué durant deux jours à  
15 proximité de l'atoll de feu Marlon Brando, lieu de ponte réputé, pour "flécher" au fusil sous-marin deux de ces reptiles protégés. Puis ils se sont dirigés vers le large, "à l'abri des regards", pour dépecer les animaux afin de n'en conserver que la viande ensuite revendue sous le manteau pour "4000 Fcfp le kilo", selon leurs dires. Mais se sachant surveillé, Moana Y. a fait appel à "un gars sans histoire", Christian T., afin que celui-ci les rejoigne sur un autre poti marara pour y transvaser,  
20 dans un lieu discret, la marchandise prohibée (3).

Seul problème, le parquet de Papeete était alerté depuis la veille de leur présence à proximité de Tetiaroa et un important dispositif associant gendarmes et douaniers avait été mis en place. Un poste d'observation avait même été installé en haut du col du Tahara. Face au tribunal, l'un des  
25 braconniers a expliqué qu'il était "dans le besoin" et qu'en raison de ses "problèmes financiers" il n'avait pas trouvé d'autre solution pour arrondir ses fins de mois. "Vous avez le même argument que les vendeurs de paka", l'a alors coupé la présidente Pena.

Selon les membres de l'association Te mana o te moana....

30 "On est en train de décimer la population. Il faut en moyenne 20 ans pour qu'une tortue commence à pondre et, durant cette période, elle a dû survivre à la pollution, aux prédateurs...", déplore un membre de l'association. De multiples îles et atolls feraient l'objet d'un pillage en bonne et due forme, à l'image de Maiao où un "braconnage organisé" serait mis en place par des pêcheurs de Moorea. Si la viande de tortue est un mets particulièrement apprécié localement, il n'est pourtant pas sans risque pour la santé. Selon les spécialistes, on compterait un nombre croissant d'empoisonnements liés à la consommation de ces animaux

35 **J-B. C**

<sup>1</sup> Comparution immédiate : Procès et jugement juste après le délit

<sup>2</sup> Epée de Damoclès : une menace pressante

<sup>3</sup> Prohibée : interdite

### **QUESTIONS (12 POINTS)**

*(Répondez aux questions en faisant des phrases entièrement rédigées : répondre à une question n'est pas recopier une phrase du texte sauf si on le précise.) (1 point)*

**1** – Quelle infraction les pêcheurs ont-ils commis ? **-(1 point)**

**2** - Remettez en ordre ce que Moana a expliqué au juge, en numérotant de 1 à 3 les parties ci-dessous : **(3 points)**

- La viande de tortue est transportée dans un autre poti marara.
- Ils flèchent deux tortues.
- Ils se dirigent vers le large, dans un coin tranquille.

**3** –Quelles sont les condamnations prononcées par le juge. ? **(3points)**

**4** – Recopiez l'argument que donne l'un des braconniers pour expliquer sa pêche ? **(1 point).**

**5** – Pourquoi interdit-on la pêche à la tortue ? **(2 points)**

**6** – Quels mots du texte montrent que la justice veut appliquer fermement l'interdiction de pêche de la tortue ? **(1point)**

### **EXPRESSION ÉCRITE (8 POINTS)**

L'article de journal fait part d'un évènement qui concerne la protection de l'environnement. Vous écrirez un texte en vous mettant à la place d'un intervenant devant parler à des enfants de la pollution de notre planète et des moyens de lutte.

Dans une première partie, vous parlerez des pollutions et atteintes à l'environnement concernant l'air, la terre, l'eau (eau douce, mers et océans), les animaux et les plantes.

Dans une deuxième partie, vous parlerez de tout ce que tous les hommes peuvent faire pour lutter contre la pollution.

Enfin, vous donnerez votre opinion en expliquant pourquoi vous pensez cela.

*Votre texte comportera une quinzaine de lignes et vous rédigerez des paragraphes en suivant les consignes de rédaction. Il sera tenu compte de la correction de la langue dans l'évaluation.*